



mutuelle des motards

LE MAG

2020



DOSSIER SPÉCIAL

Nouveau
permis moto p.18



mutuelle des
motards

LIBERTÉ ASSURÉE



Le catalyseur

TOUJOURS DEUX-ROUES D'AVANCE !

En 2019, la Mutuelle des Motards a créé une cellule innovation, baptisée « le catalyseur ». En plus de conforter la place de spécialiste de la Mutuelle, son rôle est d'assurer une veille technologique dans tous les domaines liés à la pratique du 2-roues motorisé. L'objectif est de détecter puis dévaluer toutes les innovations qui permettent de faciliter la vie des motards et scootéristes. Au menu des travaux pour 2020, la lutte contre le vol sera centrale, avec notamment la recherche de nouveaux moyens visant à faciliter les bons réflexes de protection.

Certimoov

QUELS ÉQUIPEMENTS À TESTER ? DONNEZ VOTRE AVIS !

Aujourd'hui, grâce à Certimoov et son site dédié, les motards disposent d'un nouvel outil pour sélectionner le meilleur casque en fonction de nouveaux critères de sécurité. La première campagne de tests Certimoov a été effectuée en juillet 2018 avec 54 modèles de casques moto. Une nouvelle campagne de tests est actuellement en cours avec 10 nouveaux modèles. Cette année, plusieurs Assemblées régionales sont précédées d'une animation Certimoov. L'objectif est de choisir les équipements de protection les plus pertinents à tester. Vous ne pouvez pas assister à l'animation mais vous souhaitez participer : contactez-nous via notre site internet !

+ d'infos : www.certimoov.com

Partenariat In&motion - Liberty Rider

DOUBLE PROTECTION

Deux entreprises partenaires de la Mutuelle des Motards ont annoncé un accord qui marque une véritable révolution dans la protection à moto. Dès cet été, la fonctionnalité « appel d'urgence » de Liberty Rider sera intégrée gratuitement à l'adhésion In&motion. Ainsi, tous les utilisateurs de la technologie In&motion (quel que soit le gilet airbag équipé) profiteront simultanément de l'appel d'urgence Liberty Rider et du déclenchement de l'airbag piloté par la In&box.



© Marc Ghnot



Édito

BIENVENUE CHEZ VOUS !

Bienvenue dans ce magazine consacré aux sujets d'actualité de notre passion commune.

Aujourd'hui, nous sommes à l'heure de nouveaux défis à relever. Alors que les modes d'information et de consommation changent radicalement, l'évolution de la présence locale de la Mutuelle et l'adaptation de ses points de rencontre avec les motards sont devenues nécessaires pour assurer sa pérennité. Face à une concurrence féroce, nous devons imaginer une présence terrain qui va privilégier encore davantage la relation humaine, le contact, la proximité et notre appartenance au monde motard comme cela a toujours été inscrit dans notre ADN et notre raison d'être.

Cette évolution se fera en harmonie avec l'ensemble de notre écosystème, pour que chacune et chacun jouent son rôle, dans les meilleures conditions. Notre collectif, dorénavant au complet, est sorti renforcé de l'Assemblée générale 2019 : trois nouveaux administrateurs ont rejoint le Conseil d'administration et siègent désormais parmi nous. Leur engagement atteste l'engouement des sociétaires pour les valeurs de solidarité, de partage et de liberté, incarnées par la Mutuelle des Motards.

En renforçant son agilité et sa proximité, tant à destination de ses écosystèmes, métiers et militants, qu'au profit de tous les utilisateurs de 2 et 3-roues à moteur, la Mutuelle des Motards saura rester leader de son métier d'assureur spécialiste. Si cette étape indispensable s'inscrit dans un projet au long cours, c'est qu'il s'agit non seulement de renforcer, mais surtout d'enrichir la qualité de notre relation commune.

Alors, oui, bienvenue ! Bienvenue aux sociétaires, aux adhérents FFMC, aux délégués bénévoles et aux salariés de la Mutuelle des Motards qui vont participer aux Assemblées régionales 2020.

Bienvenue chez vous, pour continuer à vivre la belle passion qui nous unit.

Patrick Jacquot

Président & directeur général.

Sommaire

Actualités

Édito

La Mutuelle des Motards, entreprise mutualiste.

Culture moto pour les collaborateurs

La Mutuelle dans le Mouvement FFMC

Un engagement renforcé sur le handicap

Les chiffres clés

La Mutuelle s'engage sur l'airbag

Tout savoir sur le nouveau permis moto

Les jeunes : une priorité.

On y sera !

La Mutuelle et les pros

- p02
- p03
- p04
- p07
- p08
- p10
- p14
- p17
- p18
- p22
- p24
- p26

Directeur de la publication : Patrick Jacquot / Direction de la rédaction : Damien Vérot / Coordination graphique & éditoriale : Laure Gelmini, Sarah Mora, Direction marketing - communication de la Mutuelle des Motards / Contenu éditorial : Ecorescom / Conception graphique & réalisation : Voix Publique / Impression : Maury imprimeur (Loiret 45) / Éditeur : Mutuelle des Motards 270 impasse Adam Smith - CS 10100 - 34479 Pérols Cedex / La reproduction, même partielle de tout matériel publié dans ce magazine est interdite (loi du 11/03/1957). Dépôt légal à parution.

LA MUTUELLE DES MOTARDS une entreprise mutualiste



Tous assurés, tous assureurs !

Assurance sans actionnaire fonctionnant selon le principe du mutualisme, la Mutuelle des Motards appartient à ses sociétaires. Ce mode de fonctionnement favorise une dynamique d'innovation permanente au bénéfice de tous les utilisateurs de 2 et 3-roues à moteur. En participant aux Assemblées régionales, vous contribuez à ce développement en vous impliquant dans les orientations politiques et économiques de l'entreprise. C'est ainsi que la Mutuelle des Motards est votre mutuelle !

LE MUTUALISME, C'EST QUOI ?

Le mutualisme est basé sur la coopération d'acteurs qui travaillent ensemble dans l'intérêt général de tous. Nécessitant confiance et compréhension, il s'appuie sur un système de valeurs de partage et de solidarité rejetant la recherche de profit. Le cas échéant, les bénéfices sont réinvestis dans le collectif. Initié dès l'Antiquité, le mutualisme s'est principalement développé au cours du XIX^e siècle, pour répondre aux excès du capitalisme et à la concentration des richesses. Son fonctionnement repose sur le principe de démocratie directe « un homme, une voix ».

LE MUTUALISME, CELA M'APPORTE QUOI EN TANT QUE SOCIÉTAIRE ?

En répartissant les coûts entre chaque sociétaire, la Mutuelle des Motards est la seule à pouvoir proposer une offre d'assurance « prévention comprise », avec les garanties indispensables pour rouler sereinement à moto. C'est la raison pour laquelle tous les contrats comprennent un premier niveau d'indemnisation en cas de dommages corporels, l'indemnisation de l'équipement de sécurité (casque, blouson, bottes, gants, gilet airbag, etc.), la protection juridique et l'accompagnement personnalisé en cas d'accident (SAVE). Ne cherchez pas, ces garanties sont bien souvent proposées en option dans les offres prétendument « moins chères » des compagnies concurrentes !

ASSEMBLÉES RÉGIONALES : RENDEZ-VOUS MOTARD ET MUTUALISTE

Les Assemblées régionales de la Mutuelle des Motards sont les maillons indispensables de son fonctionnement démocratique.

Vous l'avez bien compris puisque l'an dernier, leur fréquentation a augmenté de 20 %. Si les sociétaires sont toujours plus nombreux à s'impliquer dans le fonctionnement de leur Mutuelle, c'est aussi parce qu'elle est la dernière entreprise mutualiste à organiser ces rencontres physiques. Pas de vote par correspondance ou sur Internet pour entériner des décisions déjà prises ou élire ses représentants à l'aveugle ! En prenant part aux Assemblées régionales, les sociétaires s'informent sur la situation de l'entreprise, rencontrent ses dirigeants, et s'impliquent aussi dans les orientations de leur mutuelle. À cette occasion, ils peuvent aussi être élus représentants des sociétaires pour participer à l'Assemblée générale (20 juin - Les Sables d'Olonne). Composée à 100 % de sociétaires, cette Assemblée générale est souveraine et peut influencer sur l'avenir de la Mutuelle des Motards. Sans oublier que les motards apprécient également de partager des moments d'échange et de rencontre entre passionnés !

LA MUTUELLE DES MOTARDS ENGAGÉE POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES MOTARDS

La Mutuelle est impliquée dans les travaux de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), qui rassemble au sein d'une même organisation la quasi-intégralité du marché de l'assurance (privé et mutualiste). Elle y défend âprement les intérêts des motards et malgré sa taille modeste, parvient toujours à être écoutée. Cet engagement mutualiste dans la FFA permet de peser d'une seule voix auprès des pouvoirs publics, en France comme à l'international. La Mutuelle est aussi représentée dans d'autres instances telles qu'Assurance Prévention, l'association des assureurs qui vous sensibilise aux risques du quotidien, qui est présidée par Patrick Jacquot. Notre PDG est également membre de la commission usagers vulnérables au sein du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR).



ZOOM SUR LES DÉLÉGUÉS BÉNÉVOLES

Certains sociétaires décident de s'investir bénévolement au service du projet de la Mutuelle des Motards en devenant délégués bénévoles, mandatés par le Conseil d'administration. Ils informent, accompagnent les sociétaires et les motards dans leur pratique de la moto ou du scooter, défendent et développent la pratique du 2 et 3-roues à moteur aux côtés des militants de la FFMC et agissent sur les risques routiers par la prévention. Ils participent aux événements motards de leur région (salons, puces moto, Relais Calmos, etc). Ils expliquent aux sociétaires les nouveautés et les engagements de la Mutuelle et participent à des actions de prévention et aux rencontres sociétaires « Liber'Days ». Ils sont présents au côté du Conseil d'administration et de l'équipe locale lors des Assemblées régionales. En cas d'accident de la route, les délégués peuvent rencontrer des sociétaires ou leurs proches dans le cadre de l'accompagnement mis en place avec la garantie SAVE. Les délégués sont aussi les porte-paroles des motards et scooteristes auprès du Conseil d'administration de la Mutuelle qui les mandate. Ils développent la relation sociétaire et la relation avec l'environnement 2 et 3-roues en région avec, notamment, un rôle de pivot entre la Mutuelle et les antennes locales de la FFMC. Vous souhaitez devenir délégué bénévole, contactez-nous au 04 67 50 67 50.

••••

SOCIÉTAIRES, PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !

Votre avis compte et le bouche-à-oreille reste le canal d'information privilégié des motards. Signe qui ne trompe pas, près de 40 % des nouveaux sociétaires ont découvert la Mutuelle grâce à leur entourage. Vous aussi, conseillez la Mutuelle des Motards !

SIGNE DE L'ENGOUEMENT DES SOCIÉTAIRES POUR LEUR MUTUELLE, LA FRÉQUENTATION DES ASSEMBLÉES RÉGIONALES A BONDI DE 20 % EN 2019 !

LA MUTUELLE DES MOTARDS EST LA SEULE À PROPOSER UNE OFFRE D'ASSURANCE « PRÉVENTION COMPRISE », FORTE DE GARANTIES UNIQUES SUR LE MARCHÉ.

CULTURE MOTO pour les collaborateurs

Culture moto solidaire

Qu'ils soient motards ou non, tous les collaborateurs de la Mutuelle des Motards bénéficient d'une formation multidisciplinaire. Ce parcours d'intégration et de formation continue marque l'engagement indéfectible de la Mutuelle dans sa démarche de responsabilité sociale au service de tous les riders.

Dans les effectifs de la Mutuelle des Motards se côtoient des utilisateurs de 2-roues aguerris et des néophytes, qui ne s'approcheront peut-être jamais d'un guidon. Mais tous profitent d'un accompagnement personnalisé et partagent les mêmes connaissances. Et les volontaires ont même l'opportunité de s'initier à la conduite d'un 2-roues grâce à la journée « prise en main 125 cm3 ». Par les formations dispensées en interne, l'objectif de la Mutuelle est d'informer et de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux fondamentaux de la culture moto, tant techniques que sociologiques, ainsi qu'aux valeurs partagées au sein de ses écosystèmes (FFMC, motards, ESS et institutionnels).

••••

UN SAVOIR-FAIRE À VOTRE SERVICE

Les documentations thématiques et la plateforme d'e-learning mises à disposition apportent aux collaborateurs les moyens de rester attentifs aux évolutions de la société et de pouvoir s'adapter aux situations les plus complexes dans tous les domaines. Ils ont été notamment sensibilisés aux thématiques du handicap. Ils participent aussi régulièrement à des sessions d'information ciblées, telle que la journée « Moto-E », avec les principaux acteurs du secteur, qui leur a permis de cerner les enjeux liés à l'innovation en matière de mobilités. À la Mutuelle, la formation s'inscrit donc dans une approche globale qui apporte à tous ses collaborateurs une expertise sans cesse enrichie. Elle leur permet d'accroître leurs connaissances sur les techniques, les tendances et les perspectives du marché des 2 et 3-roues. Ils disposent ainsi en permanence de tous les éléments pour répondre au mieux aux attentes et besoins des sociétaires, de façon personnalisée.

JOURNÉE SPÉCIALE MOTO-E
en vidéo



LA MUTUELLE DANS le Mouvement FFMC

La solidarité en actes

Créée par les motards pour les motards, sans aucun appui financier extérieur, la Mutuelle des Motards est l'une des composantes du Mouvement Motard initié en 1980 par la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC). Au fil des ans, le bouillonnement revendicatif a en effet donné naissance à de nombreuses structures qui ont investi les secteurs de la formation, de l'information, de l'éducation, des loisirs, de la prévention et de l'assurance. À ce titre, la Mutuelle est donc la seule assurance qui défende réellement la pratique de la moto et les intérêts des motards.

PLUSIEURS STRUCTURES, UN MÊME OBJECTIF

- AFDM

L'Association pour la Formation Des Motards conçoit et dispense des formations de qualité pour les motards et futurs motards (plus de détails page 18). Créée par la FFMC en 1984, elle rassemble des associations locales et des écoles de conduite partout en France. C'est avec les experts de l'AFDM que Securider, la filiale prévention de la Mutuelle, a élaboré les supports pédagogiques utilisés dans ses formations.

- Éditions de la FFMC - Moto Magazine

Cette filiale, détenue à parité par la Mutuelle et la FFMC, a été créée en 1983 sous l'impulsion des membres fondateurs de la Mutuelle. L'objectif est alors d'informer les sociétaires de façon impartiale et diffuser des messages de prévention ciblés. Depuis, Moto Magazine s'appuie sur l'alliance inédite de journalistes professionnels et de participants bénévoles pour garantir une analyse à la fois experte et proche du quotidien de chacun. Naturellement, les partages d'expériences entre la rédaction de Moto Magazine et la Mutuelle sont permanents.

- FFMC Loisirs

Association d'éducation populaire agréée « Jeunesse et Sports » dès 1985, la FFMC Loisirs permet aux jeunes publics de tous horizons de concilier les valeurs de citoyenneté, de responsabilité et de respect par le biais du 2-roues motorisé. Avec le soutien de la Mutuelle, elle favorise également la formation et la prévention au risque routier auprès des adolescents, notamment via l'opération « Des tasses pour un Bol ».

LES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA FFMC

• Commission juridique

Cette commission, composée d'avocats motards et bénévoles, apporte une expertise juridique à la FFMC et conseille les adhérents de la fédération sur les démarches juridiques qui les concernent.

• Commission vol

Initialement spécialisée dans les tests d'antivols mécaniques, cette commission est à l'origine, en collaboration avec l'AFNOR, de la norme « certifiés NF - recommandés par la FFMC ». Aujourd'hui, et toujours en étroite collaboration avec la Mutuelle, elle s'intéresse plus particulièrement au développement des nouvelles technologies de lutte contre le vol (applis, balises, traceurs, etc.).

• Commission Éducation Routière de la Jeunesse

Initiative conjointe de la Mutuelle et de la FFMC, la commission ERJ a développé un programme de sensibilisation des jeunes aux risques routiers à 2-roues. En milieu scolaire, des intervenants motards bénévoles proposent, de la maternelle au lycée, des actions de sensibilisation à la sécurité routière. Ce programme a reçu l'agrément « Éducation Nationale » en 2010 et 2016 et chaque année, 30 000 élèves sont sensibilisés.

SECURIDER : UNE STRUCTURE PRÉVENTION AU SERVICE DU MOUVEMENT

Filiale prévention 100 % Mutuelle des Motards, Securider a été créée en 2019 pour répondre aux besoins des entreprises qui s'engagent pour la sécurité de leurs salariés sur les routes. Apportant toute son expertise de formation « prévention comprise » en matière de 2-roues, elle est une nouvelle ressource sur laquelle le Mouvement peut s'appuyer pour élargir son champs d'action (plus de détails page 26).

SOCIÉTAIRE VS ADHÉRENT

Non, tous les sociétaires de la mutuelle ne sont pas adhérents de la FFMC. Pas plus que les adhérents de la FFMC ne sont tous sociétaires de la Mutuelle. Pour mieux connaître les spécificités de ces deux statuts, deux dispositifs jumeaux permettent de favoriser les partages de connaissances. Ainsi, depuis 2017, les nouveaux sociétaires de la Mutuelle des Motards se voient proposer de découvrir les actions de la FFMC en devenant membres de droit de la Fédération Française des Motards en Colère. Et fin 2019, une campagne d'appels a été lancée pour permettre aux adhérents de la FFMC de découvrir, ou redécouvrir, la Mutuelle des Motards et son offre de produits. Cette opération sera renouvelée chaque année. Une meilleure connaissance réciproque qui bénéficie à l'ensemble du Mouvement motard.

MOBILISATION CONTRE L'ÉTAT DES ROUTES ET LEUR ENTRETIEN : À PÂQUES, LES NIDS-DE-POULE AURONT DES ŒUFS !

La FFMC, la Mutuelle et Moto Magazine préparent pour ce printemps une vaste opération de sensibilisation au réseau routier souffrant d'un défaut d'entretien. Ainsi, l'opération à vocation humoristique « Œufs de Pâques », a déjà été réalisée par plusieurs antennes de la FFMC, et sera étendue à tout le territoire. C'est un excellent moyen de faire valoir ces revendications, et surtout de sensibiliser l'opinion publique via les médias. Le repérage a commencé et si vous avez découvert un nid-de-poule dangereux, contactez l'antenne FFMC la plus proche. À vos marques, prêts, pondez !

De son point de vue d'assureur de conducteurs de deux et trois-roues à moteur, la Mutuelle des Motards soutient toutes les actions menées par la FFMC contre les infrastructures inadaptées et les routes dégradées, car celles-ci peuvent avoir des conséquences graves en cas d'accident, quelle que soit la vitesse. Elle s'associe donc pleinement à cette nouvelle initiative.



UN ENGAGEMENT
renforcé
sur le handicap

Passion invincible

Fondée en 1995, l'association Handicaps Motards Solidarité (HMS) permet aux personnes en situation de handicap physique de s'initier ou de se remettre à la moto. Forte d'une équipe 100% bénévole, elle s'évertue à surmonter tous les obstacles grâce à deux préceptes fondamentaux : la passion et la solidarité. Soutenue par la Mutuelle des Motards depuis 20 ans, l'association s'est engagée à ses côtés dans un nouveau partenariat afin de renforcer l'accompagnement des motards accidentés de la route.

Grâce à la nouvelle convention de partenariat signée le 25 novembre 2019 entre la Mutuelle des Motards et HMS, les sociétaires confrontés au handicap, suite à un accident de la circulation avec un véhicule assuré à la Mutuelle, peuvent bénéficier de nouvelles prestations et d'aides financières exclusives pour renouer avec leur passion. Ainsi, HMS peut désormais intervenir dans le cadre de la garantie SAVE (voir encadré).

TOUT POUR SE REMETTRE EN SELLE

Pour faciliter la régularisation de son permis moto, le sociétaire se voit offrir les frais d'adhésion à HMS la première année. Durant la formation au permis, il bénéficie de la mise à disposition gratuite d'une moto ou d'un side-car. Ces engins sont aménagés par des professionnels dans les règles de l'art. De plus, une partie des cours de conduite, dispensés par les écoles de conduite partenaires de la Mutuelle, est prise en charge. Une fois le permis en poche, d'autres dispositions permettent au sociétaire de reprendre la route dans les meilleures conditions. Par exemple, par des aides financières plafonnées, la Mutuelle participe à l'aménagement d'une moto ou d'un side-car ainsi qu'à l'adaptation des vêtements (gants sur-mesure, blouson, pantalon, etc.).

SAVE, C'EST QUOI ?

SAVE (Soutien et Accompagnement des Victimes de la route et de leur Entourage) est une garantie solidaire dont bénéficient les sociétaires de la Mutuelle des Motards pour un coût de 1€ par mois. Elle leur donne accès à un accompagnement personnalisé ainsi qu'à leur entourage après un accident de la route entraînant une hospitalisation ou une immobilisation. Bien au-delà de la gestion d'un dossier, il s'agit avant tout d'un accompagnement humain qui démontre que les produits proposés par la Mutuelle correspondent aux valeurs de partage et de solidarité qu'elle défend depuis sa création. Certains délégués bénévoles formés à l'accompagnement assurent aussi un relais de proximité auprès des victimes et de leur entourage.

PARRAINAGE SOLIDAIRE : VOUS AUSSI SOUTENEZ HMS !



Pour soutenir et contribuer à l'action de HMS, rien de plus simple : vous parrainez un nouvel assuré et la Mutuelle reverse 10 € à l'association.

Le sociétaire peut également reverser son gain à HMS. Preuve de la générosité des sociétaires, Patrick Jacquot, PDG de la Mutuelle, a remis le 25 novembre dernier à Philippe Witter, président de HMS, un chèque solidaire d'un montant de 66 585 euros. « Grâce à l'engagement de la Mutuelle, notre association a pu se doter de machines adaptées à tous les handicaps et nous les mettons à disposition de nos adhérents pour qu'ils se préparent et se présentent à l'examen du permis », précise Philippe Witter.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 • Vous nous communiquez les coordonnées de la personne à qui vous recommandez la Mutuelle.
- 2 • Un conseiller de la Mutuelle la contacte directement.

À LA SOUSCRIPTION :

- 3 • 10 € sont versés à HMS
- 4 • 30 € sont à partager entre parrain et filleul afin que chacun profite d'une réduction de 15€ sur un équipement vestimentaire (hors casque), chèque envoyé dès réception de la facture. Le parrain peut aussi décider de reverser son gain, soit à son filleul, soit à HMS.



une BD militante !

Aborder la question du handicap en bande dessinée peut sembler de prime abord déplacé. Or, c'est justement le meilleur vecteur pour démontrer qu'au-delà de l'accident, il y a de véritables aventures humaines. Des femmes et des hommes qui se surpassent pour faire triompher leur passion de la moto malgré les multiples obstacles. Et à leurs côtés, la Mutuelle des Motards et le milieu associatif, engagés pour les aider à réussir leur pari.

Lors d'une commission politique indemnisation* dédiée au grand handicap, la question du manque d'information et du délaissement des personnes en situation de handicap et des aidants a été soulevée. Cela a conduit à étudier la meilleure façon de communiquer sur l'accompagnement existant. Le projet de BD s'est alors imposé. En effet, ce média très populaire auprès des motards est idéal pour illustrer concrètement et sans tabou la réalité du handicap, tant pour la victime que pour ses proches. Pour la réalisation, la Mutuelle des Motards s'est rapprochée de l'association L'Hippocampe, qui organise un concours de BD pour jeunes et adultes handicapés dans le cadre du festival international de la bande dessinée d'Angoulême, et dont le vice-président n'est autre que le célèbre Franck Margerin. Pas moins de 10 auteurs ont répondu alors présents pour rejoindre l'aventure.

COLLECTIF ET MILITANT

Et comme toutes les histoires sont authentiques, rien n'aurait été possible sans l'engagement de sociétaires qui ont accepté de partager leur récit, lever un coin du voile sur leur réalité, même si celle-ci s'avère parfois cruellement douloureuse. Mais attention, pas de larmes ni de lamentations au sommaire ! Juste des tranches de vie où l'amour et la passion l'emportent, avec une bonne dose de solidarité. Entre leçon de courage et message d'espoir, cet ouvrage permet également de découvrir ce qui est mis en place par la Mutuelle des Motards et le milieu associatif pour surmonter le handicap. Des solutions, parfois mal connues, qui ont pour objectif que chaque motard puisse vivre pleinement sa passion, quels que soient les événements.

**SALARIÉS, DÉLÉGUÉS BÉNÉVOLES ET ADMINISTRATEURS DE LA MUTUELLE,
PARTENAIRES, ASSOCIATIONS, SOCIÉTAIRES, DESSINATEURS :
TOUS UNIS POUR FAIRE TRIOMPHER LA PASSION.**

Le film de la BD



*Commission permanente composée de médecins, aidants, personnes en situation de handicap, représentants d'associations d'aides aux victimes, et acteurs de la Mutuelle.



Chiffre d'affaires

116 307 k€



Le montant des cotisations à fin décembre 2019 est de 116,3 M€. Il progresse de 8,9 % par rapport à 2018.

Portefeuille

362 807

(nombre de contrats au 31/12/2019)



+7,7%

Augmentation du nombre de contrats

454

Nombre de salariés au 30/11/2019



83

Nombre de délégués bénévoles au 31/12/2019

Zoom par catégorie en nombre de contrats

Moto



311 241

Cyclo



23 090

Auto



28 476

Rapport entre sinistres et cotisations

(exercice 2019)



Il s'agit du rapport entre le montant des sinistres et le montant des cotisations (S/C net de réassurance de 2019). L'impact de réévaluation de la charge sinistres des exercices antérieurs a été moins favorable à la Mutuelle cette année qu'en 2018. Le S/C net de réassurance (tous exercices confondus) passe lui de 48% à 50,3%.

Nouveaux sociétaires
du 01/01 au 31/12/2019

43 487



Sociétaires
au 31/12/2019

253 271
(+6,6%)

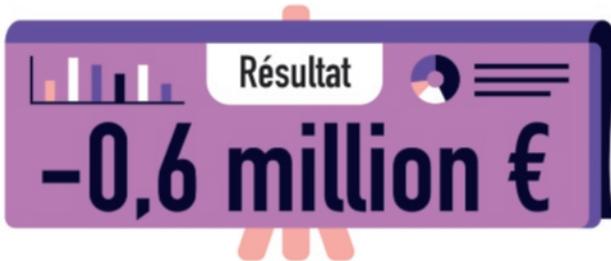


Ratio des frais généraux

42,01%

En baisse de plus de trois points par rapport à l'année dernière. Le rachat de notre Siège social contribue en partie à la baisse de ce ratio sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires est en hausse, le taux de frais généraux a diminué et le budget annuel est maîtrisé. Cela étant, la hausse de la charge sinistres entraîne un résultat négatif.



Chiffres sous réserve de validation du Conseil d'administration du 29 février 2020

Satisfaction sociétaires



Note de satisfaction des sociétaires ayant eu un contact avec un conseiller

La qualité de conseil et d'accompagnement est une priorité dans notre relation avec vous. Conscients des difficultés que vous avez pu rencontrer pour nous joindre au téléphone d'avril à septembre 2019, la note que vous nous attribuez confirme que nous avons su malgré ce contexte maintenir la qualité de nos échanges.

Merci de votre confiance et de votre compréhension !

95%

des **sociétaires** sont satisfaits de la qualité de service de la Mutuelle



88%

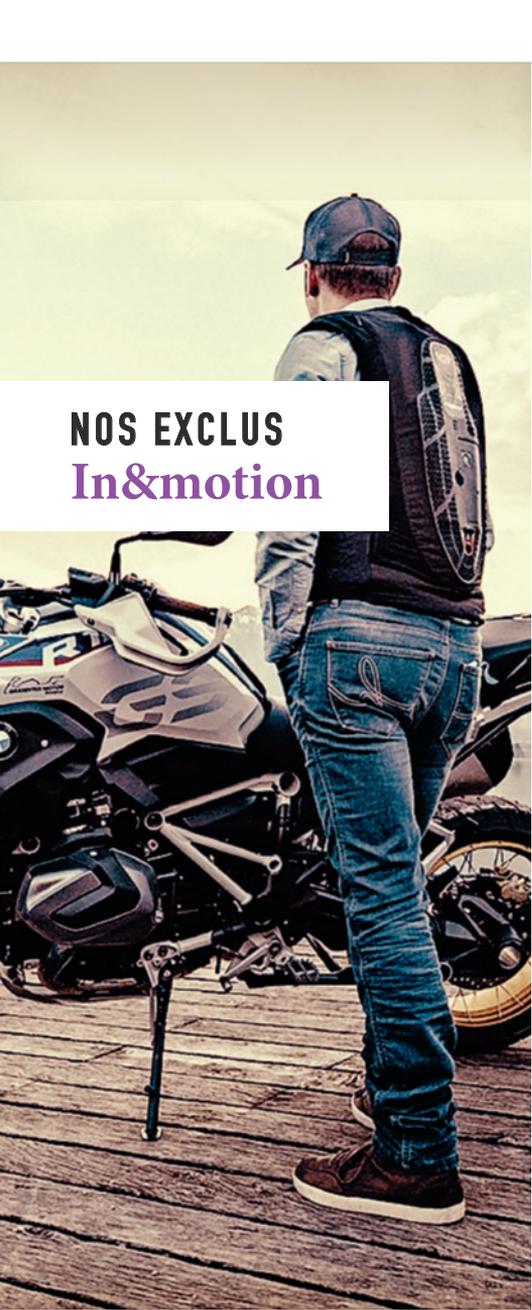
des **professionnels** sont satisfaits de la qualité de service de la Mutuelle



82%

des **courtiers** sont satisfaits du partenariat avec Le Courtier Du Motard





NOS EXCLUS In&motion

Airbag : la Mutuelle s'engage

En février 2019, la Mutuelle des Motards s'est distinguée en devenant le premier assureur à s'engager avec un fournisseur de technologie airbag innovante, In&motion, pour améliorer la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés.

Initialement dédiée aux conducteurs novices, l'offre incitative d'abonnement a été étendue dès la rentrée à tous les sociétaires. Au total, plus de 300 motards ont profité d'un abonnement offert et bénéficient de la protection des gilets équipés de la technologie In&motion. Par ces actions, la Mutuelle des Motards souhaite contribuer à mieux protéger les motards. Pas question de chercher à rendre cet équipement obligatoire car le libre choix de chacun reste au cœur de nos valeurs.

LES ACTIONS MENÉES PAR LA MUTUELLE

Mars 2019

Offre spéciale « conducteurs novices » dédiée aux sociétaires âgés de moins de 25 ans ou titulaires du permis A2 depuis moins de deux ans : un an d'abonnement offert sur l'adhésion In&motion Révolution.

Septembre 2019

Offre incitative à destination de tous les sociétaires : six mois d'abonnement offerts à la In&Box, quel que soit l'équipementier choisi intégrant la technologie In&motion (Ixon, Furygan, Held, etc.).

AU COURS DE L'ANNÉE 2019

- Animations sur le thème de l'airbag avec des tests en direct pour démontrer l'efficacité de cette technologie.
- Dotation de trois gilets airbag à destination de chacune des écoles de conduite AFDM partenaires de la Mutuelle.
- Sensibilisation au port du gilet airbag dans les formations Securider à destination des salariés dans les entreprises.
- Sensibilisation à l'équipement (dont les dispositifs airbag dans les combinaisons) lors des Open Mutuelle des Motards dédiés aux novices.

TOUTE L'ANNÉE, INCLUS DANS VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

Remboursement en valeur à neuf, sans vétusté, de tous les dispositifs airbag (quelle que soit la technologie ou la marque), cartouche de gaz et dispositif de déclenchement électronique inclus, jusqu'à 1000 € sur présentation de la facture d'achat, ou un forfait de 150 € en l'absence de facture.

DOSSIER SPÉCIAL nouveau permis moto



Tout ce qu'il faut savoir sur la réforme du permis moto

Dès le 1^{er} mars 2020, la réforme du permis moto modifie les épreuves théoriques et pratiques de l'examen. Partenaire de la Mutuelle des Motards en matière de formation, l'Association pour la Formation Des Motards (AFDM) a participé à l'élaboration de ce nouveau permis au sein du Conseil Supérieur de l'Éducation Routière (CSER). Décryptage avec Pascal Wolf, représentant des écoles de conduite AFDM.

QUELLE EST LA DATE D'APPLICATION DE LA RÉFORME ?

Le nouveau permis moto sera mis en place à partir du 1^{er} mars 2020.

SUIS-JE CONCERNÉ SI J'AI DÉJÀ COMMENCÉ MA FORMATION ?

Non. Les candidats dont l'inscription a été enregistrée avant le 1^{er} mars, et qui sont déjà titulaires de l'épreuve du code de la route (ETG) depuis moins de 5 ans, ont jusqu'au 1^{er} septembre pour se présenter à l'épreuve plateau nouvelle formule. Ils peuvent terminer leur cursus sans avoir à passer ni la nouvelle épreuve de code moto (ETM), ni les 12 fiches moto de l'ancien système.

QUELLES SONT LES CATÉGORIES CONCERNÉES PAR LA RÉFORME ?

La réforme concerne les épreuves de :

- La catégorie A1, permettant de conduire à partir de 16 ans une moto dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance ne dépasse pas 11 kW et dont le rapport poids/puissance est inférieur à 0,1 kW/kg.
- La catégorie A2, accessible aux conducteurs de plus de 18 ans qui souhaitent conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW, dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg et qui n'est pas dérivée d'un modèle développant plus de 70 kW.

NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LA RÉFORME :

- Le permis AM, qui permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs de moins de 50 cm³ et des voiturettes (quadricycles légers).
- La formation complémentaire de 7 heures indispensable pour valider la catégorie A, nécessaire pour conduire des motos et tricycles dont la puissance n'est pas limitée.

TROIS CHANGEMENTS MAJEURS : 1 / UN NOUVEAU CODE SPÉCIFIQUE MOTO.

Une épreuve spécifique dédiée aux deux-roues motorisés, dénommée « épreuve théorique moto » (ETM) est instaurée, indépendamment de l'épreuve théorique générale (ETG) indispensable pour se présenter au permis B (automobile). Il n'est donc plus possible, avec un dossier enregistré après le 01/03/2020, de profiter de la validité de 5 ans de l'épreuve générale de code pour se présenter au permis moto. En conséquence, un candidat au permis auto et au permis moto devra passer les deux épreuves théoriques, tout comme un motard dont le permis a été invalidé. Comme pour l'épreuve de code général, il faut au minimum 35 bonnes réponses sur 40 pour réussir le nouveau code moto.

L'AVIS DE L'AFDM

Il s'agit d'un grand changement car les questions posées lors de l'ETM intégreront des vérifications techniques plus poussées, la gestion des situations à risques spécifiques à la moto, la notion de trajectoire de sécurité et, bien sûr, des questions de réglementation générale. Tous les candidats bénéficieront d'une évaluation homogène sur des notions jusqu'alors pas toujours bien enseignées dans les moto-écoles, telles que la géométrie de la machine ou encore la typologie des accidents. Comme des cours théoriques spécifiques seront nécessaires, la présence d'un enseignant sera valorisée. Il faut donc se renseigner sur les écoles de conduite et le sérieux des enseignements. En revanche, il est dommage que l'aspect psychologique soit occulté puisqu'il n'y a plus d'interrogation orale par l'inspecteur.

2 / UNE ÉPREUVE SUR PLATEAU UNIQUE

Un seul parcours regroupe toutes les étapes : évolution à allure réduite, seul et avec passager, évitement, slalom et freinage d'urgence à allure normale (55 km/h minimum). Les tracés restent les mêmes qu'auparavant mais la partie lente du parcours est plus courte (14 secondes au lieu de 20). Hors fautes éliminatoires (erreur de parcours, chute, temps maximum dépassé), le candidat a le droit de poser le pied à terre au maximum trois fois durant l'ensemble de son évolution. Au-delà, le parcours n'est pas validé. En cas d'échec, le candidat dispose d'un second essai.

L'AVIS DE L'AFDM

L'épreuve sur plateau est plus courte et comme tout est enchaîné, le candidat a deux fois moins de possibilités d'essais en cas de parcours raté. Si les parcours requièrent les mêmes compétences techniques, il risque néanmoins de se poser un problème d'équité en termes de mémorisation pour les candidats. Cela peut aussi renforcer les inégalités entre les centres d'examen car il n'y aura plus de démonstration ni même d'explication du parcours avant l'examen. Or, certaines écoles de conduite ont accès aux pistes et pas d'autres. Certains candidats n'auront donc pas les repères spatio-temporels créant des automatismes au moment de se présenter à l'examen.

••••

3 / UNE ÉPREUVE EN CIRCULATION PLUS LONGUE

La durée de l'épreuve de conduite en circulation est portée à 40 minutes, soit 10 minutes de plus qu'auparavant. La grande nouveauté est que l'évaluation de cette épreuve porte, en plus des règles du code de la route, sur le respect des trajectoires de sécurité en virage. Les éléments analysés sont l'allure, le positionnement sur la chaussée, la visibilité et la sortie.

L'AVIS DE L'AFDM

Une épreuve plus longue, c'est davantage de risques de commettre des erreurs et il faut que le candidat reste parfaitement concentré durant cette période. Par contre ce temps supplémentaire pourra être mis à profit pour varier les parcours. Concernant l'évaluation des trajectoires, quelle nouveauté ! Dans les écoles de conduite AFDM, nous enseignons ces trajectoires depuis plus de 30 ans ! Au final, en prenant part aux travaux concernant cette réforme, nous avons pu défendre une idée de la moto qui ne cherche pas à en décourager l'accès, mais qui revendique la sécurité de la pratique. Reste à voir ce que cela donnera sur le terrain, et nous resterons vigilants à ce que l'évaluation des critères de placement et de trajectoire reste conforme à une pratique raisonnée de la moto.

L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES MOTARDS

Véritable laboratoire d'expérimentation des techniques pédagogiques en matière de conduite, l'AFDM a conçu des stages d'initiation et de perfectionnement répondant aux besoins de tous les conducteurs de 2-roues à moteur, quels que soient leur expérience et le type de machine utilisée. Elle a également développé une formation complète pour les catégories A1 ou A2, le permis « Pass ». Si vous avez passé votre permis avec l'AFDM, la Mutuelle vous offre une réduction de 20 % pendant 2 ans sur les garanties Responsabilité Civile, Protection Juridique (hors Jurimotard) et Dommages Tous Accidents. De plus, le fait d'avoir suivi un stage de perfectionnement est aussi synonyme de réduction de cotisations (- 20 % sur les garanties roulantes).

+ d'infos : www.afdm.org



**FINI LE BACHOTAGE DES « FICHES MOTO »,
PLACE AU CODE SPÉCIAL MOTO ET SES 40 QUESTIONS.**

**UNE SEULE ET UNIQUE ÉPREUVE SUR PATEAU,
À LA FOIS LENTE ET RAPIDE.**

**L'ÉPREUVE EN CIRCULATION COMPORTE
L'ÉVALUATION DE LA TRAJECTOIRE DE SÉCURITÉ EN VIRAGE.**

• • • •

VOUS L'AURIEZ SU AVANT !

Ce sujet a été abordé en exclusivité dans la newsletter de janvier. Pour ne rien rater de l'actualité moto et de la Mutuelle des Motards, abonnez-vous à la newsletter !



QUEL PERMIS POUR QUEL DEUX-ROUES ?

Vous ne savez pas si la moto de vos rêves est accessible à un permis A2 ou quel scooter vous pouvez conduire avec le permis A1 ? On vous aide à vous y retrouver avec notre outil.



LE NOUVEAU PERMIS EN VIDÉO

Toutes les infos avec Moto Magazine :



LES JEUNES : une priorité



La Mutuelle des Motards mise sur l'avenir

La Mutuelle des Motards a noué de multiples partenariats afin de développer sa présence auprès des jeunes. L'objectif est de faire découvrir aux nouvelles générations les valeurs de solidarité, de partage et de liberté qu'elle défend, ainsi que son engagement permanent en matière de prévention, de sécurité et de protection de tous les conducteurs de 2-roues à moteur.

DANS L'EDUCATION : ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République).

Cette association élabore des dispositifs pédagogiques coopératifs afin d'enseigner l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) auprès des lycéens. C'est ainsi qu'elle a mis en œuvre une étude de cas sur la Mutuelle des Motards à destination des lycéens de la filière STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion). L'objectif est de faire découvrir aux élèves le secteur mutualiste et les valeurs qui y sont liées. Le dispositif pédagogique, qui alterne du temps de travail individuel, collectif et des jeux de rôle, leur a permis d'élaborer des propositions pour sortir de situations difficiles. Ils ont également découvert l'incroyable histoire de cette assurance « pas comme les autres », et se sont montrés très intéressés par sa situation présente et son avenir.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE AU LYCÉE DE GIGNAC

La sensibilisation des adolescents au risque routier est un enjeu majeur de sécurité. C'est pourquoi depuis 2017, la Mutuelle des Motards et le Lycée Privé des Techniques Agricoles Horticoles Paysagères de Gignac organisent, avec de nombreux partenaires, une opération pédagogique sur le thème de la prévention routière. Plusieurs centaines de lycéens et collégiens profitent alors d'un programme riche en animations pour s'instruire sur le sujet de façon ludique et conviviale. Une somme de connaissances précieuses pour ces jeunes qui sont déjà tous utilisateurs de l'espace public, et bientôt usagers de la route à part entière.



LE BOL D'ARGENT AVEC LE LYCÉE DES MÉTIERS PIERRE MENDÈS FRANCE

Afin de valoriser la filière mécanique moto, méconnue et parfois dévalorisée, la Mutuelle des Motards s'est alliée au Lycée des Métiers Pierre Mendès France de Montpellier - section Bac Pro Moto. Ce partenariat unique conduit à une aventure aussi singulière que palpitante pour les élèves : la participation au Bol d'Argent avec leur team FMR#34. Non seulement les connaissances acquises sur ce type de projet en compétition nourrissent de façon très contrainte le programme de l'année, mais elles permettent aussi aux élèves de valoriser leur expérience auprès d'employeurs potentiels. Et la Mutuelle va plus loin en soutenant une nouvelle formation, créée par le lycée, « renforcement professionnel – technicien de maintenance Moto », post Bac Pro, dont nous allons prochainement vous parler !

DANS LE SPORT

Outsiders Yamaha Enduro Racing

En nouant un partenariat avec Outsiders Yamaha Enduro Racing, la Mutuelle des Motards souhaite contribuer au développement de la pratique de l'enduro dès le plus jeune âge. De la détection des futurs talents via l'Outsiders Academy jusqu'au plus haut niveau de la compétition, l'objectif est de promouvoir un socle commun de valeurs liées à la solidarité, l'engagement et la détermination. La filière est structurée de façon à ce que les jeunes soient accompagnés dès leurs premiers tours de roues en initiation avec les moto-clubs, comme celui de Poussan dans l'Hérault, jusqu'au plus haut niveau de la compétition.

MHB - MONTPELLIER HANDBALL

Depuis 2004, la Mutuelle des Motards véhicule les valeurs communes au sport d'entraide, de dépassement de soi et de solidarité auprès des jeunes licenciés du MHB. Ce partenariat favorise l'accès au sport collectif par le biais de tournois dans les quartiers, d'interventions dans les écoles, de soutien logistique et technique aux nombreux clubs de la région accompagnés par le MHB. Ainsi, ces jeunes qui seront peut-être conducteurs de 2-roues savent dès maintenant que la Mutuelle peut les accompagner, les conseiller et les assurer, dans les meilleures conditions.

ATTITUDE BMX ET SKATEBOARD

L'association Attitude facilite la découverte de la pratique du skateboard et du BMX sur l'un des plus grands skateparks du département de l'Hérault. Les enfants sont encadrés par des moniteurs professionnels, qui leur font découvrir le BMX et le skateboard en toute sécurité. La Mutuelle des Motards soutient cette association locale qui permet aux jeunes riders la découverte du sport selon une pédagogie en phase avec la sensibilisation à la sécurité routière.



24 HEURES MOTOS

Le Mans 16 > 19 avril



GRAND PRIX DE FRANCE MOTO

Le Mans 15 > 17 mai



COUPES MOTO LÉGENDE

Dijon-Prenois 30 > 31 mai



SIMPLE FEST

Pérols 7 > 9 août



AVEYRONNAISE CLASSIC MUTUELLE DES MOTARDS

Aveyron 19 > 22 août



FINISTAIR SHOW

Briec 12 > 13 septembre



LES INTERNATIONALES DE LA GUITARE

Montpellier 12 septembre > 10 octobre



BOL D'OR

Le Castellet 18 > 20 septembre



WORLD SUPERBIKE BARCELONE

Circuit de Barcelone 18 > 20 septembre



WHAT A TRIP FESTIVAL

Montpellier 24 > 27 septembre



WORLD SUPERBIKE FRANCE

Magny-Cours 25 > 27 septembre



PARIS MOTOR SHOW

Parc des Expositions Porte de Versailles 1^{er} > 11 octobre



SALON MOTO LÉGENDE

Parc Floral de Vincennes - novembre



OPEN MUTUELLE DES MOTARDS

10 dates, 7 circuits - mars > octobre



Toutes les dates en flashant ici



• On y sera •

LA MUTUELLE DES MOTARDS et les pros

Des salariés mieux protégés sur la route

Securider, la filiale prévention 2-roues de la Mutuelle des Motards, propose un catalogue de formations destinées aux entreprises et collectivités afin d'améliorer la sécurité de leurs salariés sur la route. Cette offre de prévention, axée sur le partage de la route et la prise en compte des usagers vulnérables, s'adresse à l'ensemble des salariés, qu'ils soient ou non utilisateurs de 2-roues motorisés.

Sensibiliser ses salariés aux risques routiers est un enjeu majeur puisque les accidents de la route sont la première cause d'arrêts de travail et de décès dans le cadre professionnel. Le catalogue de formations Securider, développé en partenariat avec l'AFDM (Association pour la Formation Des Motards), est composé de modules théoriques et pratiques de durées variables allant d'une heure à deux jours. Quelle que soit sa taille, chaque entreprise ou collectivité peut ainsi ajuster la prestation aux besoins exprimés en interne. Cet effort de formation peut permettre, sous conditions, de bénéficier d'incitations financières attribuées par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) ainsi que d'un allègement des cotisations d'accident du travail.

FORMATION « NOUVELLES MOBILITÉS » ET « PROS »

Les formateurs Securider, diplômés « sécurité routière et prévention des risques » par l'université d'Angers, ont également développé une formation « nouvelles mobilités » dédiée aux utilisateurs de trottinettes électriques et autres engins de déplacement personnel (gyropode, monoroue, vélo à assistance électrique, etc.). D'autres formations spécifiques sont conçues pour les professionnels de la route (taxi-moto, loueur, guideur/escorteur, etc.). Securider a obtenu l'agrément pour dispenser les formations initiales et continues des conducteurs de taxi-moto.

LE CATALOGUE DE FORMATIONS SECURIDER

- » Stage 2 jours « Conduite et sécurité 2-roues motorisés »
- » Formation moto 7 heures « Conduite et sécurité »
- » Formation 7 heures « Prise en main 125 »
- » Formation 1 heure « Prise en main nouveaux engins de déplacement personnel »

» Formation 7 heures « Prévention du risque 2-roues motorisés »

» « Quart d'heure sécurité routière » : supports pédagogiques destinés aux managers.

» Modules de 1, 2, 4 ou 7 heures au choix « sécurité routière, partage de la route »

» Formations en ligne :

- Sécurité routière
- Partage de la route
- Secours routiers
- Partie théorique du PSC1

+ d'infos : www.securider.fr

• Coursier, taxi-moto, loueur, guideur, association ou entreprise : vous exercez votre activité professionnelle au guidon d'un 2 ou 3-roues. Que votre activité soit orientée loisirs, tourisme, transport ou utilitaire, vous pouvez bénéficier d'une solution sur-mesure pour couvrir votre véhicule ou le parc de l'entreprise.

» *Découvrez les offres d'assurance développées par la Mutuelle des Motards pour les pros. Contactez-nous au 04 67 04 70 15 ou via l'espace pro du site mutuelledesmotards.fr*

• Vous n'êtes pas un professionnel du 2-roues mais vous utilisez votre 2 ou 3-roues personnel pour vos déplacements professionnels dans le cadre de votre travail.

• Vous êtes travailleur non salarié ou exercez une profession libérale (commercial, avocat, médecin, infirmier-ère, etc.) en utilisant un 2 ou 3-roues (chantiers, prospection, visite de clientèle ou patientèle, etc.).

» *Découvrez les différents contrats proposés par la Mutuelle sur le site mutuelledesmotards.fr*

LIBERIDERS

DEPUIS TOUJOURS NOUS ASSURONS LES RIDERS DU SCOOTER AU DRAGSTER

LIBERIDERS 



LIBERTÉ ASSURÉE

mutuelledesmotards.fr